

DREES
SOCIAL

LES CONDITIONS DE VIE DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX ET DE LA PRIME D'ACTIVITÉ LES CHIFFRES CLÉS

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a mené, fin 2018, la quatrième vague de son enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) – la précédente ayant été conduite en 2012. Les personnes enquêtées étaient bénéficiaires, fin 2017, du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), d'une des allocations du minimum vieillesse (ASV ou ASPA) ou de la prime d'activité. Les bénéficiaires sont les allocataires et, dans le cas du RSA et de la prime d'activité, leurs conjoints. L'enquête a notamment pour objectif de mieux connaître leurs conditions de vie.

53 %

des personnes
bénéficiaires de revenus
minima garantis¹ fin 2017
sont pauvres en conditions
de vie fin 2018

35 %

des bénéficiaires
ne peuvent pas manger
de la viande ou du poisson
(ou l'équivalent végétarien)
tous les deux jours pour
des raisons financières

9 %

des bénéficiaires reçoivent
une aide alimentaire (colis
alimentaire, distribution
de repas ou denrées données
par l'entourage) et jugent
cette aide très importante
ou ne pas pouvoir vivre sans

1. Minima sociaux et prime d'activité.

LA PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE, FIN 2018, DES BÉNÉFICIAIRES DE REVENUS MINIMA GARANTIS

DREES
SOCIAL

La pauvreté en conditions de vie touche

68 % des bénéficiaires du RSA
(situation stable par rapport à 2012)

63 % des allocataires de l'ASS
(situation stable par rapport à 2012)

59 % des allocataires du minimum
vieillesse (+9 points par rapport à 2012)

46 % des bénéficiaires de la prime
d'activité

45 % des allocataires de l'AAH
(+6 points par rapport à 2012)

11 % de l'ensemble de la population

L'indicateur de pauvreté en conditions de vie de l'Insee

s'inscrit dans le cadre
d'une approche de la pauvreté
fondée sur l'analyse
des privations et difficultés.
Il regroupe 27 difficultés,
couvrant quatre dimensions :

- les contraintes budgétaires
- les retards de paiement
- les restrictions de consommation
- les difficultés liées au logement

Un ménage est dit pauvre
en conditions de vie
lorsqu'il cumule au moins
8 difficultés parmi ces 27.

Au total, les bénéficiaires de revenus minima garantis sont cinq fois plus concernés
par cette forme de pauvreté que l'ensemble de la population.

LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES ET RETARDS DE PAIEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE REVENUS MINIMA GARANTIS

DREES
SOCIAL

44 %

sont contraints
sur un plan budgétaire
(contre 14 %
de l'ensemble
de la population)

27 %

ont eu des retards
de paiement en 2018
(contre 8 %
de l'ensemble
de la population)

54 %

estiment que l'ensemble
des revenus de leur ménage
n'est pas suffisant
pour couvrir toutes
leurs dépenses courantes

14 %

avaient encore
des factures de
l'année impayées
fin 2018

LES RESTRICTIONS DE CONSOMMATION DES BÉNÉFICIAIRES DE REVENUS MINIMA GARANTIS

DREES
SOCIAL

1 sur 2

est concerné
par des restrictions
de consommation
dans au moins
4 domaines sur 9
(contre 10 %
de l'ensemble
de la population)

3 sur 4

déclarent
ne pas pouvoir
se payer
une semaine
de vacances hors
de leur domicile
dans l'année

3 sur 4

déclarent
ne pas pouvoir
remplacer
les meubles
hors d'usage

1 sur 2

déclare
ne pas pouvoir
acheter
des vêtements
neufs

1 sur 6

déclare avoir,
lui ou un membre
de son ménage,
du passer
une journée
sans prendre
au moins un
repas complet par
manque d'argent
(au cours des
deux semaines
précédant l'enquête)

LES DIFFICULTÉS DES BÉNÉFICIAIRES DE REVENUS MINIMA GARANTIS POUR SE LOGER ET SE SOIGNER

DREES
SOCIAL

19 %

rencontrent au moins
3 types de difficultés
de logement sur 9
fin 2018 (contre 7 %
de l'ensemble
de la population)

32 %

ont des difficultés
pour chauffer leur logement
(difficulté de logement
la plus répandue)

18 %

déclarent avoir renoncé
à une consultation
de médecin pour raisons
financières en 2018
(contre 5 % de l'ensemble
de la population en 2014)

29 %

déclarent avoir renoncé
à des soins dentaires
pour raisons financières
(contre 17 % de l'ensemble
de la population en 2014)